

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2024

N°	Objet	Résultat
1 / 2024	Convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour la gestion de la restauration scolaire et du temps méridien de l'école élémentaire	Approuvée
2 / 2024	Tarif « branchement électrique » pour les abonnés du marché du mercredi matin	Approuvée
3 / 2024	Ouverture des crédits d'investissement pour 2024 (modification)	Approuvée
4 / 2024	Demandes de subventions pour le projet « rénovation énergétique et aménagement pour les abords de la Mairie »	Approuvée
5 / 2024	Demandes de subventions pour le projet « rénovation de l'école maternelle et de la crèche »	Approuvée
6 / 2024	Demande d'autorisation d'un emprunt	Approuvée
7 / 2024	Vente du pont élévateur 2 colonnes des services techniques	Approuvée
8 / 2024	Ouverture de poste	Approuvée
9 / 2024	Contrats d'assurance des risques statutaires	Approuvée

Publication le 22 février 2024

TEL: 04 71 65 71 90 FAX: 04 71 65 71 99 e-mail: chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNOI

TEL: 04 71 65 71 90

FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-

lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-1 2024-DE Reçu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 19

- Présents : 13

- Votants: 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Amaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 1 / 2024 : Convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour la gestion de la restauration scolaire et du temps méridien de l'école élémentaire

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour la gestion de la restauration scolaire et du temps méridien de l'école élémentaire.

Cette convention précise les modalités de fonctionnement et de gestion du service, ainsi que ses modalités de remboursement. La convention est établie à compter du 1er janvier 2024.

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour la gestion de la restauration scolaire et du temps méridien de l'école élémentaire. à compter du 1er janvier 2024.

> Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

> > Le maire,

Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 2 2. FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNO!

TEL: 04 71 65 71 90

FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-

lechambonsurlignon.fr

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL **MUNICIPAL DE LA COMMUNE** DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-2 2024-DE Reçu le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 19

- Présents : 13

- Votants: 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 2 / 2024 : Tarif « branchement électrique » pour les abonnés du marché du mercredi matin

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient, en raison de la hausse du coût de l'énergie, d'adopter un nouveau tarif « branchement électrique » pour les abonnés du marché du mercredi.

M. le Maire propose 1€ pour un jour de marché.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Oui l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants:

- ✓ Adopte le tarif « branchement électrique » mentionné ci-dessus :
- ✓ Donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité 2 2 FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acle et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à parlir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNOI

TEL: 04 71 65 71 90

FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-

lechambonsurlignon.fr

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-3 2024-DE Reçu le 20/02/2024 Publié le 20/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 19

- Présents : 13

- Votants: 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier

Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés : M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 3 / 2024 : Ouverture des crédits d'investissement pour 2024 (modification)

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, la commune ne peut plus procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal et ce jusqu'à l'adoption du budget considéré.

Il convient d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des sections d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente (article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Autorise M. le Maire à régler les dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au vote du Budget Primitif 2024 (Commune -Eau - Assainissement - Chaufferie Bois - Centre de santé lotissement Ecoquartier) dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023 suivant le détail joint à la présente délibération :
- ✓ Donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

> e maire, lean-Michel Eyraud,

Date de publicité :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État,

AR Prefecture

043-214300519-20240215-3_2024-DE Reçu le 20/02/2024

В	BUDGET COMMUNE L			
Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N+DM		Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article £1612-1 CGCT
	A	В	C=A-B	D=C/4
0084	50000,00	0,00	50000,00	12500,00
20 - immobilisations incorporelles	170000,00	0,00	170000,00	42500,00
204 - Subventions déquipement versées	100000,00	0,00	100000,00	25000,00
21 - Immobilisations corporelles	1300000,00	0,00	1300000,00	
23 - Immobilisations en cours	1240000,00	0,00	1240000,00	310000,00
Total	2860000,00	0,00	2860000,00	715008,00

BU	DGET CENTRE	DE SANTE		
Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N+DM	RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés)	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
	A	В	C=A-B	D=C/4
21 - Immobilisations corporalies	20000,00	0,00	20000,00	5000,00
Total	20000,00	0,00	20000,00	

BU	DGET ASSAINIS	SEMENT		
Chapitre ou opération	Crédits votés au SP N+DM	RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés)	Montant total à prendre en compte	ll'accombiés délibérants
	A	В	C≃A-B	D=C/4
20 - Immobilisations incorporalles	119000,00	0,00	119000,00	29750,00
21 - Immobilisations corporelles	272986,22	0,00	272986,22	
Total	391986,22	0,00	391986,22	

BUDGET EAU							
Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N+DM	a prepare en		Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT			
	A	B	C≃A-B	D=C/4			
20 - Immobilisations incorporelles	3000,00	0,00	3000,00	750,00			
21 - Immobilisations corporelles	598084,14	0,00	598084,14				
Total	601084,14	0.00	601084,14				

BUDGET CHAUFFERIE							
Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N+DM	RAR N-1 Inscrits au BP N (crédits reportés)	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT			
	A	В	C=A-B	D=C/4			
23 - Immobilisations en cours	18857,92	0,00	18857,92	4714,48			
Total	18857,92	0,00	18857,92				

	Délib	AR P	refecture
В	UDGET COMMUN	043-214300519-20 Recu le 20/02/20 Publié le 20/02/	240215-3_2024-DE 24 2024
Chapitre ou opératioл	Ar	ticle	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
0084			12500,00
	2113 - Terrains an Voirie	nénagés autre que	12500,00
20 - Immobilisations incorporelles			42500,00
	2031 - Frais d'étud	es	42500,00
204 - Subventions déquipement versées			25000,00
	2041582 - Subv. A Bâtiments et instal		25000,00
21 - Immobilisations corporeiles	<u> </u>		325000,00
	2151 - Réseaux de 21351 - Install gén	érales Des	290000,00
	constructions - Bât		25000,00
00 framabilizations on cours	21838 - Autre maté	enei informatique	10000,00
23 - Immobilisations en cours	0040 04	/	310000,00
Tatal	2313 - Construction	ns (en cours)	310000,00
Total			715000,00

BU	DGET CENTRE DE SANTE	
Chapitre ou opération	Article	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
21 - Immobilisations corporelles		5000,00
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	5000,00
Total .		5000,00

BUDGET ASSAINISSEMENT						
Chapitre ou opération	Article	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT				
20 - Immobilisations incorporelles		29750,00				
	2031 - Frais d'études	29750,00				
21 - immobilisations corporelles		68246,56				
	21532 - Réseaux d'assainissement	68246,56				
Total		97996,56				

		/A		
	Délib	AR P	refecture	
BUDGET EAU		043-214300519-20	240215-3 2024-DE	Ī
		Regu le 20/02/20 Publié le 20/02/	2 2 2 4	
Chapitre ou opération	,	Article	l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT	
20 - Immobilisations incorporelles			750,00	
	2031 - Frais d'étu	ıdes	750,00	
21 - Immobilisations corporelles			149521,04	
	21531 - Réseaux	d'adduction d'eau	149521,04	
Total			150271,04	

BUDGET CHAUFFERIE		
Chapitre ou opération	Article	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article £1612-1 CGCT
23 - Immobilisations en cours		4714,48
	2313 - Constructions	4714,48
Total		4714,48



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-4_2024-DE Reçu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 19

- Présents : 13

- Votants: 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 4 / 2024 : Demandes de subventions pour le projet « rénovation énergétique et aménagement pour les abords de la Mairie »

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que des travaux sont à mener afin de poursuivre le projet de la rénovation énergétique et l'aménagement des abords de la Mairie.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 536 400.00€ HT.

Ce programme pourrait être financé selon les modalités présentées cidessous :

Dépenses H	IT	R	essources HT	
Etudo do MOE /14 209/\	63 900,00 €	Fonds Vert	180 020,00 €	33,56%
Etude de MOE (14,20%)	63 900,00 €	DETR	134 100,00 €	25,00%
Travaux		LEADER	30 000,00 €	5,59%
	450 000,00 €	Région AuRA	85 000,00 €	15,85%
Aléas et imprévus	22 500,00 €	Fonds propres	107 280,00 €	20,00%
TOTAL	536 400,00 €	TOTAL	536 400,00 €	100,00%

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du ou des différents organismes.

TEL: 04 71 65 71 90 FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@villelechambonsurlignon.fr .../...



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL: 04 71 65 71 90

FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-

lechambonsurlignon,fr

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-4_2024-DE Reçu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet ;
- > Adopte le plan de financement prévisionnel de cette opération, décrit ci-dessus:
- > Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires et tout autre financeur public ou privé ;
- > Assure une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel :
- Autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents pour la concrétisation de cette opération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

> Le maire. Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.ir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNO? Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE **DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20240215-5 2024-DE Reçu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 19

- Présents : 13

- Votants: 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 5 / 2024 : Demandes de subventions pour le projet « rénovation de l'école maternelle et de la crèche »

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que des travaux sont à mener afin de poursuivre le projet de rénovation de l'école maternelle et de la crèche.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 2 939 847.75€ HT.

Ce programme pourrait être financé selon les modalités présentées cidessous:

Dépenses HT		R	essources HT	
Etude de MOE (15,97%) pour l'école maternelle (ne comprend pas la mission MOE sur les algecos / aménagements d'école provisoire)	356 643,00€	DETR/DSIL/Fonds	630 000,00€	21,43%
Aménagement salles du Collège/Location algecos maternelle	350 000,00€	FEDER	650 000,00€	22,00%
Changement de toutes les huisseries	116 450,00€	Région AuRA	850 000,00 €	29,00%
Travaux de rénovation de	1 840 656,30€	Fonds Vert	161 878,20 €	5,57%
l'école maternelle	1 040 000,30€	CAP 43	60 000,00€	2,00%
Aléas – 15 %	276 098,45€	Fonds propres	587 969,55€	20,00%
TOTAL	2 939 847,75€	TOTAL	2 939 847,75€	100,00%

::.J...

TEL: 04 71 65 71 90



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL: 04 71 65 71 90

FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-

lechambonsurlignon.fr

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-5 2024-DE Reçu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du ou des différents organismes.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet ;
- > Adopte le plan de financement prévisionnel de cette opération, décrit ci-dessus :
- > Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires et tout autre financeur public ou privé ;
- Assure une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel ;
- > Autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents pour la concrétisation de cette opération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

> Le maire, Jean-Michel Eyraud,



ZZ FEV. ZUZA Date de publicité :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNO!

TEL: 04 71 65 71 90

FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-

lechambonsurlignon,fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE **DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20240215-6 2024-DE Recu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 19

- Présents : 13

- Votants: 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Amaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Evraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 6 / 2024 : Demande d'autorisation d'un emprunt

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'une demande d'emprunt doit être faite pour un montant de 200 000€ afin de financer l'acquisition d'un camion bibenne pour les services techniques de la commune.

M. le Maire précise que l'emprunt sera souscrit pour une période de 8 ou 10 ans.

M. le Maire indique qu'une proposition a déjà été reçue d'une banque au taux de 4% pour 8 ans et 4,10% pour 10 ans.

M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à négocier et à souscrire un crédit à moyen terme.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des

votants:

- ✓ Autorise la négociation et la souscription d'un emprunt à moyen terme d'un montant de 200 000€, sur 8 ou 10 ans, pour le financement du camion bi-benne des services techniques ;
- ✓ Donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

> Le maire, Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 2 2 FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL: 04 71 65 71 90

FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-

lechambonsurlignon.fr

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNOI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE **DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20240215-7_2024-DE Reçu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 19

- Présents : 13

- Votants: 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Amaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 7 / 2024 : Vente du pont élévateur 2 colonnes des services techniques

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a recu une proposition d'acquisition du pont élévateur 2 colonnes (PE2C), installé dans les locaux des services techniques, au prix de 500€.

M. le Maire précise que ce matériel est hors d'usage depuis de nombreuses années. La réparation n'est pas possible, mais une cession pour pièces pourrait être envisagée.

M. le Maire propose au conseil d'accepter cette transaction.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Autorise la cession du PE2C au prix de 500€ : :
- ✓ Donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

> Le maire. Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité: 2 2 FEV, 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Tétérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un défai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNO!

TEL: 04 71 65 71 90

FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-

lechambonsurlignon.fr

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE **DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20240215-8 2024-DE Recu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 19

- Présents : 13

- Votants: 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Amaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Evraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 8 / 2024 : Ouverture de poste

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire, afin d'accompagner un agent dans son souhait de rester de façon durable sur un emploi à mi-temps, d'ouvrir le poste suivant :

Budget	Statut	Grade	nombre	Fonction	Quotité hebdomadaire
Principal	Permanent	Adjoint Technique principal de 1ère classe (C)	1	Agent polyvalent des services techniques	17,5 heures

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Ouî l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ décide de créer le poste tel que présenté ;
- ✓ donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

e maire.

ean-Michel Eyraud.

Date de publicité :

e certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-9_2024-DE Reçu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 19

- Présents : 13

- Votants: 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 9 / 2024 : Contrats d'assurance des risques statutaires

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

- la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux.

Décide, à l'unanimité des votants

de mandater le Centre de gestion de Haute-Loire pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1er janvier 2024, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

TEL: 04 71 65 71 90 FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

a.../....



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNOÌ Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL: 04 71 65 71 90

FAX: 04 71 65 71 99

e-mail: chambon@ville-

lechambonsurlignon.fr

AR Prefecture

043-214300519-20240215-9 2024-DE Reçu le 22/02/2024 Publié le 22/02/2024

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes:

- Durée du contrat: 4 ans, à effet au 1er janvier 2024.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

> Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

> > Le maire. Jean-Michel Evraud.

Date de publicité: 7.7 FFV, 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un détai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Étal.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Didier Crouzet, Philippe Dubois, André Arnaud, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure, Tiphaine Vernet

Service administratif: M. Thomas Bessard

Étaient Excusés :

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Absent : M. Léo bader

Présentation (en visio) du bilan du Pôle de Santé par Christophe FALATIN

M. Falatin nous explique que la création du pôle de santé au Chambon-sur-Lignon a permis d'éviter une carence médicale sur la commune.

En trois ans, le nombre de professionnels de santé a considérablement augmenté, le nombre de médecins généralistes a doublé et l'offre de soins s'est étendue à la psychanalyse ainsi qu'à la dermatologie. Malheureusement le territoire manque toujours de dentistes.

Il précise qu'il y a un très bon taux de satisfaction de la part des usagers.

Les axes d'amélioration seraient la disponibilité des praticiens et l'accessibilité des locaux, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Il faut améliorer l'organisation des professionnels, établir une harmonisation des pratiques et mettre en place plus de moments en commun.

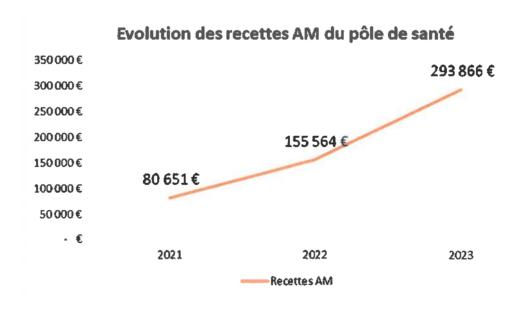
Les professionnels rencontrent des difficultés avec l'outil informatique. Ils sont satisfaits des locaux même s'il faut revoir quelques points matériels.

Il faut également revoir la signalétique dans le pôle de santé. Les usagers ont du mal à se repérer.

Les professionnels ont le sentiment que le réseau de partenaires qu'ils avaient jusqu'à maintenant est en train de s'étioler.

Aujourd'hui le pôle de santé a des recettes en hausse principalement dues à l'assurance maladie, mais elles ne permettent pas de compenser les charges d'exploitation du pôle de santé.

Compte de résultat au 31/12/2023		
Charges	Produits	
Résultat de l'investissement reporté	98 457,90 €	
Résultat de fonctionnement reporté	427 999,10 €	
	Produits du Centre	
Charges du Centre de Santé	453 516,43 €de Santé	310 388,52 €
Salaires et charges sociales	393 914,99 €Régie de recettes	306 760,21 €
Achat de consommables	2 117,32 €Subventions et aides	3 628,31 €
Achat de fournitures	6 565,60 €	
Achat de matériel de bureau	14 134,82 €	
Achat d'IT	2 410,20 €	
Autres immobilisations	4 362,48 €	
Emprunts et intérêts d'emprunts	5 460,13 €	
Emprunts transferts	24 287,77 €	
Bâtiment	263,12 €	
	Produits de la	
Charges de la Maison de Santé	37 205,51 €Maison de Santé	5 435,70 €
Entretien des locaux	4 768,16 €Loyers et charges	5 435,70 €
Charges de copropriété	3 900,47 €	
Factures consommation	135,85 €	
Frais déplacements médecins	2 453,54 €	
Frais divers	24 927,49 €	
Cotisations diverses	1 020,00 €	
TOTAL	1 017 178,94 € TOTAL	315 824,22 €



M. Falatin insiste bien sur le fait que le pôle de santé est un vrai plus pour la commune.

Préconisations :

Accompagner l'installation des professionnels de santé et permettre au pôle de santé de se développer durablement.

S'assurer de l'équilibre économique.

instruire de nouveaux projets comme par exemple, l'installation d'un dentiste.

Intégrer le pôle de santé dans un maillage de territoire pour éviter un isolement. Être en lien avec les hôpitaux, les médecins du territoire et les professionnels partenaires.

Mettre en place une structure managériale portée par 3 personnes :

Un référent médical : le docteur Celier (coordination, gardes, visites EHPAD, carnet d'adresse, réunions et partage, harmonisation des pratiques, animation des projets dont le CTPS, gestion du kit d'urgence et du matériel partagé).

Un référent mairie : M. Bessard (point de contact privilégié à la mairie, pilotage des activités et de la qualité, renfort de gestion économique, organisation de rencontres avec les professionnels du pôle de santé).

Un référent pôle de santé : Mme Burlet (animation du pôle de santé, respect des règles et des processus de fonctionnement, pilotage du système d'information).

Questions:

Cécile Chanteperdrix demande si le prochain départ des médecins a été pris en compte dans l'étude présentée.

Il lui est répondu que les médecins qui devaient partir en retraire signent à nouveau pour 3 ans, mais qu'il faut rester actif et recruter de nouveaux médecins ainsi que des internes pour assurer la continuité.

Antonio Savini souhaite savoir si la maison de santé fait partie du CPTS.

Il lui est répondu que oui, le pôle de santé est en relation avec le CPTS d'Yssingeaux et qu'une logique départementale est souhaitée. Une CTPS EST de la Haute-Loire est envisagée.

Administration de l'assemblée délibérante

- a. Appel des conseillers Vérification du quorum Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
- Election du secrétaire de séance
 Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2023
 M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2023.

Vote à la l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire

Ouverture d'une ligne de trésorerie à la caisse d'épargne pour 400 000 euros dû au décalage des encaissements de la commune. Cette ligne a été tirée ce début d'année à hauteur de 200 000 euros.

Plan de financement du tennis :

Le vestiaire a été l'objet d'un financement de 100 000 euros par la région, 40 000 euros par la fédération, et 60 000 euros par le département. Les travaux sont chiffrés à un peu plus de 300 000 euros et viennent de commencer.

Marché de travaux des Airelles :

Lot numéro 1

Terrassement et travaux : SARL Christian Faurie pour 229 833,45 Euros HT.

Tranche optionnelle relative au traitement de la renouée du Japon pour 73 260 Euros HT.

Lot numéro 2

Travaux de voirie : société Moulin pour 375 670,37 Euros HT.

Lot numéro 3

Aménagement des espaces verts : société Pépinières Fournel pour 53 483,26 Euros HT.

L'OPAC souhaite installer 8 à 10 maisons mitoyennes sur l'ancienne parcelle. Il faudra donc fixer un prix. Ils ont demandé aussi 4 lots de plus, les plus près de l'ancienne parcelle de l'OPAC.

Il restera 7 lots à vendre et il y a déjà des candidats.

Affaires générales

a) Convention de restauration scolaire

La convention a pour objet la fourniture d'une prestation de la restauration et du temps méridien sur la commune du Chambon sur Lignon, dans les locaux situés à l'école élémentaire et aux Bretchs, et inclut la gestion des différentes animations ainsi que la gestion des biens mis à disposition (matériel).

La commune conservera le contrôle du service et doit obtenir de l'Organisateur tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

L'organisateur gérera le service conformément à la présente convention.

La commune procédera aux encaissements des usagers et paiera la facture émise par le collège du Lignon dans son intégralité (enfants et encadrants). L'organisateur devra lui fournir tous les documents nécessaires pour lui permettre cette facturation.

M. le Maire sollicite le conseil pour

- Adopter la convention telle que présentée ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

Affaires financières

- a) Adoption du tarif « branchement électrique » pour le marché du mercredi Afin d'accompagner les forains dans leur contribution à l'effort collectif pour supporter la hausse du coût de l'énergie, la commune propose l'élaboration d'un nouveau forfait pour le branchement électrique concernant le marché du mercredi. La commune propose donc l'ajout de la ligne suivante :
 - « Abonnés du Mercredi Forfait branchement électrique : 1,00 € »

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter le nouveau forfait « branchement électrique » pour le marché du mercredi tel que présenté;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à la l'unanimité

b) Ouverture des crédits d'investissement pour 2024 (modification)

A compter du 1er janvier 2024, et ce, jusqu'au vote du budget primitif, la commune ne peut plus procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Pour autant, les opérations d'investissement doivent continuer d'être exécutées et ce, dès le 1er janvier 2024.

Il convient donc d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent pour les budgets : Commune - Eau - Assainissement- Chaufferie Bois - Centre de Santé et lotissement Ecoquartier, suivant le détail joint en annexe 1.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption des budgets 2024 en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à la l'unanimité

c) Demandes de subventions pour le projet « rénovation énergétique et aménagement pour les abords de la Mairie »

Afin de poursuivre le projet de la rénovation énergétique et l'aménagement des abords de la Mairie, la commune demande des subventions.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL						
Rénovation énergétique de la mairie et aménagement de ses abords						
Dépenses Ressources						
Etude de MOE (14,20%)	63 900,00 €	Fonds Vert	180 020,00 €	33,56%		
Etude de MOE (14,20%)	63 900,00 €		134 100,00 €	25,00%		
		LEADER	30 000,00 €	5,59%		
Travaux	450 000,00 €	Région AuRA	85 000,00 €	15,85%		
Aléas et imprévus	22 500,00 €	Fonds propres	107 280,00 €	20,00%		
		mom . r	50 (400 0	400.000/		
TOTAL	536 400,00 €	TOTAL	536 400 €	100,00%		

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter le plan de financement tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit bien ici de la 2ème partie des travaux de la mairie.

Cécile Chanteperdrix fait remarquer que la phrase « 'la commune demande une subvention » ne correspond pas puisqu'il y en a plusieurs. La correction est faite dans la foulée en « la commune demande des subventions ».

Vote à l'unanimité

d) Demandes de subventions pour le projet « rénovation de l'école maternelle et de la crèche

Afin de poursuivre le projet de la rénovation de l'école maternelle et de la crèche, la commune demande une subvention.

PLAN	DE FINANCEME	ENT PREVISIONNEL		
Rénovation globale de l'école	maternelle et d	le le crèche du Chambon-sur-Lignon	- DETR	
Dépenses		Ressources	1	
Etude de MOE (15,97 %) pour l'école maternelle (ne comprend pas la mission de MOE sur los al gecos/aménagements d'école provisoire)	356 543,00 6	DETR/DSIL/Fonds Ecole	\$ 000,000 £	21,439
Aménagement salles du Collège/Location algeros maternelle	,	FEDER	650 000,00 €	
		Région Auvergne Rhones-Alpes	850 000,00 €	
Changement de toutes les huisseries	116 450,00 €		261 878,20 €	5,579
Travaux de rénovation de l'école maternelle	1840 656,30 €	CAP49	40 000,00 €	2,00%
Aidas - 15 %	276 098,45 €	Fonds propres - Chambon-sur-Lignon	587969,55 €	20,00%
SOUS-TOTAL - Rénovation de l'école	2 939 847,75 €	SOUS-TOTAL - Bénovation de Fécule	2 939 847,75 €	100,00%

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter le plan de financement tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Cécile Chanteperdrix souhaite savoir pourquoi il est indiqué "rénovation de l'école maternelle et de la crèche" alors que la crèche est prise en charge par la communauté de communes.

Il est répondu que le projet se nomme ainsi mais qu'il s'agit bien ici de l'école maternelle. Il est expliqué que dans la maîtrise d'œuvre la délégation pour la crèche est donnée à la commune afin de pouvoir intervenir. Mais, il y aura bien un plan de financement particulier pour la crèche.

Vote à l'unanimité

e) Demandes de crédit pour le financement d'un camion bi-benne

Pour la nécessité du service public, la commune a fait l'acquisition d'un camion Bi-Benne. Il permet aux services techniques d'effectuer le travail de qualité au service de la population.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Souscrire au crédit tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Il est expliqué que le crédit mutuel a répondu avec des intérêts de 4 % pour 8 ans ou 4,10 % pour 10 ans.

Le coût du camion est de 248 400 Euros. Il est précisé que l'ancien avait plus de 20 ans et qu'il fallait le remplacer.

Vote à l'unanimité

f) Vente du Pont élévateur des services techniques Monsieur Jean-Pierre MANEVAL propose à la commune le rachat de son pont élévateur pour la somme de 500,00 €. M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser le Maire à vendre les équipements ci-dessus pour le montant de 500,00€.
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Il s'agit ici d'un ancien pont élévateur qui ne fonctionnait plus. La personne qui l'achète s'engage à le réparer.

Vote à l'unanimité

Ressources humaines

a) Ouverture de poste

Afin d'accompagner un agent dans son souhait de rester sur un poste à 50% de façon durable et pour éviter d'effectuer les demandes chaque année, la commune propose l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique Territorial Principal de 1^{ere} classe à 50%.

M le maire sollicite le conseil pour :

- Créer le poste tel que présenté;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

b) Révision des contrats d'assurance des risques statutaires

La nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- Autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance des risques statutaires avec le centre de gestion
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Cécile Chanteperdrix fait remarquer que dans le courrier du centre de gestion il est indiqué la date du 1^{er} mars 2023. Il s'agit d'une erreur, 2023 doit être modifié par 2024.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Didier Crouzet revient sur l'évolution du centre de santé qui se passe bien, qu'il faut arriver à l'équilibre, il précise aussi que la présentation de M. Falatin était très intéressante.

André Arnaud explique que le recensent se termine samedi à minuit. Il faut que les retardataires se recensent.

Perrine Barriol fait remarquer qu'une lettre très positive nous a été adressée pour la bourse Schwam. Cette personne remercie infiniment la commune pour l'aide apportée.

Cécile Chanteperdrix demande si une comptabilité analytique du Legs est faite.

M. le Maire répond qu'il n'a pas été prévu d'en faire une pour l'instant.

Elle demande également s'il y a des nouvelles sur les bâtiments d'Ikigaï au Cévenol. Il lui est répondu qu'ils vendent mais qu'il n'y a pas plus de nouvelles.

Elle ajoute que la commune aurait pu l'acheter pour en faire un projet.

Antonio Savini souhaite savoir si l'achat du restaurant La Trifola est finalisé.

La réponse est non, pas encore, mais il y a déjà quelques demandes pour louer ce local.

M. le Maire ajoute qu'un commerce de chaussures va s'installer au Chambon.

Sébastien Genest explique que la présentation du Plan Communal de Sauvegarde aura lieu le 9 avril, il y aura une réflexion le matin autour de ce sujet et un exercice pour les élus l'après-midi.

Il ajoute que les jeux de la plage se finalisent et qu'ils devraient être terminés avant fin février.

Tiphaine Vernet fait un compte rendu très positif des 30 ans du tennis. Elle ajoute qu'il y a eu 60 bénévoles, du beau temps et même des entraînements extérieurs pour les joueurs.

Philippe Dubois fait le point sur les travaux de la zone des Barandons qui se poursuivent bien, la livraison des terrains devrait être pour l'été. Un chemin piétonnier a été refait le long de la ZA.

Pour l'ancienne mairie, les travaux ont débuté et vont durer jusqu'à la fin de l'année.

Antonio Savini demande un complément d'information au sujet du monument aux morts.

M. le Maire explique que des Rendez-vous avec le cabinet Doux Architectes ont commencé. L'entreprise Peyrard a démonté le monument aux morts et le remontera devant la mairie quand les travaux seront terminés. Il y a trois visuels du cabinet d'architectes, l'objectif serait que les travaux soient faits pour novembre.

Philippe Dubois ajoute qu'un réaménagement de la place de la Fontaine va avoir lieu prochainement, avec notamment quelques arbres à tomber qui sont très vieillissant. Le maintien de la 2eme fleur est accordé.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20h29.

Le maire, La secrétaire de séance

Jean-Michel Eyraud Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 22 mars 2024

(vote à l'unamité - 1 abrantin : 1 Roux)

Publication le 24 mos 2024

Annexe 1

BUDGET COMMUNE					
Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N+DM	RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés)	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT	
	Α	В	C=A-B	D=C/4	
0084	50000,00	0,00	50000,00	12500,00	
20 - Immobilisations incorporelles	170000,00	0,00	170000,00	42500,00	
204 - Subventions déquipement versées	100000,00	0,00	100000,00	25000,00	
21 - Immobilisations corporelles	1300000,00	0,00	1300000,00	325000,00	
23 - Immobilisations en cours	1240000,00	0,00	1240000,00	310000,00	
Total	2860000,00	0,00	2860000,00	715000,00	

BU	DGET CENTRE	DE SANTE		
Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N+DM	RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés)	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
	Α '	В	C=A-B	D=C/4
21 - Immobilisations corporelles	20000,00	0,00	20000,00	5000,00
Total	20000,00	0,00	20000,00	5000,00

BU	DGET ASSAINIS	SEMENT		
Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N+DM	RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés)	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
	A	В	C=A-B	D=C/4
20 - Immobilisations incorporelles	119900,00	0,00	119000,00	29750,00
21 - Immobilisations corporelles	272986,22	0,00	272986,22	68246,56
Total	391986,22	0,00	391986,22	97996,56

BUDGET EAU				
Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N+DM	RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés)	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
	A	В	C=A-B	D=C/4
20 - Immobilisations Incorporalies	3000,00	0,00	3000,00	750,00
21 - Immobilisations corporelles	598084,14	0,00	598084,14	149521,04
Total	601084,14	0,00	601084,14	150271,04

	BUDGET CHAU	FERIE		
Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N+DM	RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés)	Montant total à prendre en compte	Il'accembiae deliberante
	A	В	C=A-B	D=C/4
23 - Immobilisations en cours	18857,92	0,00	18857,92	4714,48
Total	18857,92	0,00	18857,92	4714,48

BUDGET COMMUNE					
Chapitre ou opération	Article	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT			
0084		12500,00			
VV07	2113 - Terrains aménagés autre que	1200,00			
	Voirie	12500.00			
20 - Immobilisations Incorporelles		42500,00			
	2031 - Frais d'études	42500,00			
204 - Subventions déquipement versées		25000,00			
	2041582 - Subv. Autres groupem Bâtiments et installations	25000,00			
21 - Immobilisations corporelles		325000,00			
	2151 - Réseaux de voirie	290000,00			
	21351 - Install générales Des constructions - Bâtiments publics	25000,00			
	21838 - Autre matériel informatique	10000,00			
23 - Immobilisations en cours		310000,00			
	2313 - Constructions (en cours)	310000,00			
Total		715000,00			

BUD	OGET CENTRE DE SANTE	
Chapitre ou opération	Article	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
21 - Immobilisations corporelles	21848 - Autres matériels de bureau	5000,00
	et mobiliers	5000,00
Total		5000,00

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Chapitre ou opération	Article	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
20 - Immobilisations incorporelles		29750,00
-	2031 - Frais d'études	29750,00
21 - Immobilisations corporelles		68246,56
	21532 - Réseaux d'assainissement	68246,56
Total		97996,56

BUDGET EAU		
Chapitre ou opération	Article	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
20 - Immobilisations incorporelles		750,00
	2031 - Frais d'études	750,00
21 - Immobilisations corporelles		149521,04
	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	149521,04
Total		150271,04

BUDGET CHAUFFERIE			
Chapitre ou opération	Article	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT	
23 - Immobilisations en cours		4714,48	
	2313 - Constructions	4714,48	
Total		4714,48	